

**MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA FORMATION À DISTANCE
FAD**

Année 2020-2021

**Master « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation »
MEEF 1^{er} degré**

INSPÉ académie de Créteil

(Sous réserve de modifications de dates et de maquette M1)

Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.

INFORMATIONS À L'ATTENTION DES ÉTUDIANTS SOUHAITANT FAIRE ACTE DE CANDIDATURE

En première année de master MEEF 1

DANS LA MODALITÉ DE FORMATION À DISTANCE POUR L'ANNÉE 2020-2021

Calendrier prévisionnel :

⇒ **Candidatures** sur l'application dédiée (site web de l'INSPÉ de l'académie de Créteil) :
- à partir du **6 avril 2020 pour les nouveaux Master MEEF 1 - 1^{ère} année**

⇒ **Fin des candidatures** sur l'application dédiée (site web de l'INSPÉ de l'académie de Créteil) :
- jusqu'au **mardi 12 mai 2020 (date butoir) pour tous les candidats.**

➡ **Tarifs à la rentrée 2020** : voir grille tarifaire sur le site web de l'INSPÉ de l'académie de Créteil.

Le dossier de candidature doit être accompagné d'une lettre de motivation et de l'ensemble des pièces exigées pour l'étude du dossier par la commission d'admission de l'INSPÉ de l'académie de Créteil. (Photocopie des diplômes, des relevés de notes, ensemble des documents exigés).

La décision de la commission d'admission est transmise au candidat par le service de la scolarité de l'INSPÉ de l'académie de Créteil.

Les critères retenus pour une inscription en première année du master sont les suivants :

La priorité est donnée aux candidats domiciliés en région Ile de France :

- Candidats salariés (au moins à 50%) en région Ile de France
- Candidats souhaitant passer le CRPE dans l'académie de Créteil et empêchés de suivre la formation en présentiel et en semi-distanciel (justificatifs à l'appui).
- Candidats titulaires uniquement d'un bac+3
- Candidats en poste contractuel ou vacataire dans un établissement scolaire
- Expérience antérieure dans une modalité de formation à distance
- Résultats aux diplômes

En fonction des places disponibles :

- Candidats domiciliés à l'étranger ou hors métropole avec un emploi du temps compatible avec fuseau horaire en France métropole
- Candidats domiciliés en province

➡ **L'effectif de ce groupe est limité.**

INFORMATIONS RELATIVES À LA MODALITÉ DE FORMATION À DISTANCE

Ce document est destiné aux étudiants qui candidatent au Master MEEF 1 - 1^{ère} année selon la modalité de formation à distance. Il apporte un cadrage sur lequel les étudiants doivent s'appuyer pour organiser leur année universitaire, dont l'ensemble des enseignements est décrit dans la brochure 1^{ère} année.

I. Les conditions d'inscription

L'étudiant doit disposer d'un ordinateur avec une connexion internet suffisamment rapide et d'un matériel adapté : casque, micro et webcam.

Il doit également savoir utiliser un ordinateur pour envoyer et recevoir des messages, enregistrer et publier des documents sur la plateforme de formation, paramétrer son ordinateur pour participer aux classes virtuelles.

Une initiation aux caractéristiques particulières des outils utilisés est assurée, en particulier lors du premier regroupement en début de formation.

Après son inscription administrative, l'étudiant doit activer son adresse électronique à l'université. Il s'engage à consulter chaque jour sa boîte mail pour récupérer les informations transmises par les enseignants.

L'INSPÉ de l'académie de Créteil met à la disposition des étudiants un accès à la plateforme de formation EPREL et un compte utilisateur, ainsi qu'un accès à un logiciel de classe virtuelle.

Ces accès, qui permettent à tous les étudiants de débiter l'année dans de bonnes conditions, sont limités au niveau de la durée et seront bloqués en cas d'inscription administrative non finalisée dans les temps accordés. → **Date butoir de l'inscription administrative : le 1^{er} octobre 2020**

II. Principes de fonctionnement

Le site de rattachement pour les inscriptions administratives est l'INSPÉ de Sénart (77), Campus de Sénart, 36/37, rue Georges Charpak, Bâtiment F1, 77127 Lieusaint.

Le site de rattachement pédagogique pour le suivi des étudiants, les regroupements, ainsi que les contrôles terminaux écrits est le site INSPÉ de Torcy (77), 2/4, avenue Salvador Allende, 77200 Torcy

Regroupements :

- Des regroupements en présentiel **obligatoires** sont prévus chaque année pour l'Île de France et la province. (*Emploi du temps définitif transmis au premier regroupement*)
- Tous les regroupements à distance sont obligatoires pour les étudiants résidant à l'étranger.

Regroupements obligatoires déjà établis (sous réserve de regroupements obligatoires qui se rajouteraient le samedi – calendrier encore non établi) :

Master 1^{ère} année
<p>Regroupement en présentiel</p> <p>Jeudi 3 et vendredi 4 septembre 2020 : Réunion : 3 heures Ensemble des informations à communiquer. Présentation du calendrier et des modalités d'organisation des stages en école. Chaque étudiant qui présente le concours de recrutement de professeurs des écoles doit indiquer l'académie où il souhaite s'inscrire pour présenter le concours. Il faut obligatoirement, pour ce premier regroupement, apporter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une photo d'identité réglementaire ; • une photocopie de la carte d'identité ; • l'attestation d'assurance de responsabilité civile. Inscription pédagogique aux options de recherche (IFR) Enseignements en regroupement : 9 heures
<p>Regroupement en présentiel</p> <p>Au moment des contrôles terminaux écrits du 1^{er} semestre : Du lundi 14 décembre au vendredi 18 décembre 2020* 2 heures de réunion lundi 14 décembre 2020</p> <p>Enseignements en regroupement (sous réserve) : Mercredi 16 décembre 2020 de 9h à 17h (sauf si report d'examens) : 7 heures</p>
<p>Regroupement à distance</p> <p>Au moment des contrôles terminaux écrits du 2^{ème} semestre : Du lundi 17 mai au mercredi 20 mai 2021* Courant mai 2021 : bilan 2 heures</p>

*Dates sous réserve (à confirmer chaque début de semestre)

III. Stages

Dans le cursus universitaire du Master MEEF 1, l'étudiant doit effectuer des stages dans des écoles publiques et/ou des structures éducatives, pour valider certains éléments constitutifs.

Ces stages sont obligatoires.

Master 1^{ère} année
Semestre 1 : ST1 – Stage de 2 semaines pour validation de l'UE4
Semestre 2 : ST2 – Stage de 2 semaines pour validation de l'UE10
Semestre 2 (non obligatoire) : ST3 – Stage de 4 jours

1. Les étudiants, domiciliés dans la Région Ile-de-France, ou à proximité de l'académie de Créteil, feront les stages ST1, ST2 et ST3 dans les départements de l'académie de Créteil (94, 93, 77).
2. Les étudiants, domiciliés en province doivent trouver par eux-mêmes les classes d'accueil pour effectuer leurs stages.
3. Les étudiants, domiciliés à l'étranger, effectuent leurs stages sur place, dans des établissements homologués par le Ministère de l'Education nationale. Ils doivent trouver par eux-mêmes les classes d'accueil.
4. Les étudiants, qui sont en poste à l'année dans une école, ou qui ont des vacances régulières dans des établissements scolaires, peuvent valider leurs stages sur leurs lieux professionnels **avec l'accord du responsable du Master MEEF 1**. Ils doivent fournir régulièrement les contrats de travail pour justifier de cet aménagement et valider les E.C. qui s'y rattachent.
5. Chaque stage fait l'objet :
 - d'une convention tripartite signée par la Directrice de l'INSPÉ de l'académie de Créteil, par Monsieur le Directeur académique des services de l'Education nationale ou Madame la Directrice académique des services de l'Education nationale et par l'étudiant,
 - d'une fiche de présence,
 - d'un bilan renseigné par le maître/la maîtresse qui accueille et le Directeur/la Directrice de l'école.

Tous ces documents officiels, administratifs et pédagogiques sont à renvoyer à chaque fin de stage au secrétariat pédagogique du site INSPÉ de Torcy.

Les conventions seront communiquées directement aux étudiants qui devront les faire signer par la Direction des services départementaux (DSDEN) d'accueil ou le chef d'établissement (sauf demande particulière du service du département d'accueil en charge de la mise en stage).

L'étudiant est également responsable de sa feuille de présence et du bilan renseigné par le maître/la maîtresse d'accueil.
6. Les stages ST1 peuvent être effectués dans d'autres secteurs que l'Education nationale, dans certaines structures et sous certaines conditions et **avec l'accord du responsable du Master MEEF1**. La demande doit être formulée par écrit, auprès du secrétariat pédagogique du site de l'INSPÉ de Torcy, dans un délai suffisamment raisonnable.
7. Dans les contenus de la formation, les stages ST1 et ST2 sont exploités et évalués dans certaines UE. Par conséquent, si les stages ne sont pas effectués dans les conditions développées ci-dessus, les UE ne peuvent être validées et **il n'y a pas de rattrapage possible en session 2**.

IV. Contrôle des connaissances (référence Charte des examens de l’UPEC et Vadémécum du contrôle des connaissances du master MEEF 1 2020-2021)

Le diplôme délivré est le même pour toutes les modalités de formation du Master MEEF 1 : présentielle, alternance et distance.

Le contrôle des connaissances de certains E.C. est sous le régime du contrôle terminal (examens), d’autres sous le régime du contrôle continu (cf. modalités de contrôle des connaissances).

Examens
(sous réserve des dates des épreuves du concours de recrutement de professeurs des écoles et sous réserve des modalités de contrôle des connaissances qui doivent être établies pour l’année 2020-2021)
Master 1^{ère} année
<p>1^{er} semestre – Session 1* : Décembre 2020 : Contrôle terminal écrit Du lundi 14 décembre au vendredi 18 décembre 2020 Une semaine complète avec les dates de secours</p> <p>2^{ème} semestre – Session 1* : Mai 2021 Contrôle terminal écrit Du lundi 17 mai au jeudi 20 mai 2021 Avec la date de secours</p> <p>1^{er} et 2^{ème} semestre - Session 2* : Juin 2021 Contrôle terminal écrit et épreuves écrites ou orales Du mardi 15 juin au vendredi 29 juin 2021 Avec les dates de secours</p>
<p>Pour les étudiants domiciliés à l’étranger : Possibilité de passer les examens de la session 1 dans un établissement scolaire proche de leur domicile ou une ambassade. Attention, les frais d’organisation facturés par l’organisme sont à la charge de l’étudiant. Ce dispositif nécessite l’accord préalable de l’établissement ou de l’ambassade. L’étudiant doit faire une demande écrite auprès du service de la Scolarité de l’INSPÉ de l’académie de Créteil, dès le moment où sa candidature a été acceptée par la commission d’admission. Cependant, ce dispositif ne peut se mettre en place que si les étudiants peuvent composer aux mêmes jours et heures (en tenant compte du décalage horaire) que les étudiants qui passent leurs examens sur le site de l’INSPÉ de Torcy.</p>

*Dates sous réserve (à confirmer chaque début de semestre)

Les étudiants M1 doivent être disponibles sur toute la semaine des examens, dates de secours comprises.
Attention aux moyens de transport ! Les billets doivent pouvoir être changés.
Tous les frais sont à la charge de l’étudiant.

Les convocations aux examens sont envoyées par courrier électronique.
 La consultation des copies corrigées se fait sur le site de l'INSPÉ de Torcy.

Les examens de la 2^e session pour le Master MEEF 1 - 1^{ère} année ont lieu uniquement sur le site INSPÉ de Torcy.
Il n’y aura pas d’organisation de la session 2 à l’étranger.

V. La formation sur la plateforme EPREL

Cette formation nécessite de la part de l'apprenant une grande rigueur dans le suivi des différents enseignements qui composent ce cursus universitaire.

Une connexion régulière à la plateforme et une participation active aux travaux proposés et aux forums de discussions sont des axes importants pour la réussite du Master MEEF 1.

Les contenus des enseignements sont les mêmes que pour l'ensemble des modalités de formation du Master MEEF 1.

En début de chaque semestre, les étudiants trouveront pour chaque EC une fiche précisant les contenus d'enseignement dispensés, le calendrier prévisionnel des cours ainsi que les modalités d'accompagnement et d'évaluation retenues.

La participation aux classes virtuelles est prise en compte dans le contrôle continu des étudiants, par conséquent il revient aux étudiants de se rendre disponibles sur les créneaux retenus et signalés par les enseignants.

VI. L'assiduité

Les règles d'assiduité précisées dans le vadémécum du contrôle des connaissances s'appliquent à tous les étudiants, toutes modalités de formation confondues. Elles sont gage de réussite au Master MEEF 1 et elles sont nécessaires en M1 à une préparation efficace au concours.

Les dérogations à cette assiduité et les absences doivent être justifiées auprès des enseignants concernés et à la direction du site de l'INSPÉ de Torcy.

Cette assiduité couvre l'ensemble des dispositifs mis en œuvre par les enseignants via la plateforme de formation. Ainsi la participation régulière notamment aux forums, aux classes virtuelles, aux webinaires, la consultation des documents, les remises des travaux, y compris intermédiaires, aux dates fixées, seront prises en compte par les formateurs responsables des enseignements.

Tous les étudiants inscrits à pôle emploi et/ou bénéficiant d'une prise en charge financière (employeur, Fongécif,...) sont soumis à un contrôle d'assiduité obligatoire.

Les regroupements en présence sont obligatoires. Les étudiants domiciliés à l'étranger qui ne seraient pas en mesure de participer à ces regroupements en présentiel devront obligatoirement participer aux regroupements à distance organisés par le coordonnateur.

La réalisation de la totalité des stages inscrits dans la maquette du diplôme est incontournable, faute de quoi les ECUE intégrant les stages ne peuvent être validés.

Tous ces éléments sont développés dans le vadémécum du contrôle des connaissances du Master MEEF 1^{er} degré.